

Seules les réservations accompagnées **du règlement** et de **la copie de votre pièce d'identité recto-verso** en cours de validité seront prises en compte.

TARIFS 2026 :

7,00 € l'emplacement de 3 mètres linéaires.

14,00 € l'emplacement de 6 mètres linéaires.

21,00 € l'emplacement de 9 mètres linéaires.

28,00 € l'emplacement de 12 mètres linéaires, etc.

Pas d'emplacement au mètre.

NOTA : 1 café sera offert pour chaque réservation



Fiche d'inscription pour le BRIC A BRAC à MULSANNE du 24 mai 2026

(Pensez à signer le règlement au dos de ce coupon !)

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Numéro de la pièce d'identité :

Prix des emplacements pour les particuliers:

L'emplacement de 3 mètres linéaires : 7 € - 6 mètres : 14€ - 9mètres : 21€ - 12 mètres : 28€

Je réserve _____ emplacements, soit une somme de€

J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de 2 Bric à Brac dans l'année.

Signature de l'exposant

Le président
Erwan Eveno



L'amicale des parents de l'école Paul Cézanne fait son

BRIC A BRAC

**Dimanche 24 mai 2026
de 8h30 à 18h**

Allée de la Rochère — MULSANNE
Buvette & restauration sur place

Tous les bénéfices reviendront au groupe scolaire Paul CEZANNE

Réservé aux particuliers

Renseignements et retour de la fiche d'inscription auprès de :

M. EVENO 06.71.72.35.76 : 13 rue du petit Hermitage, 72230 MULSANNE

M.COSME 06.77.82.80.60 : 23 boulevard de Bellevue, 72230 MULSANNE

Mme PILLET 06.73.10.83.01 : 2 rue du grand Hermitage, 72230 MULSANNE



Accès direct réservation via QR Code

Ce Coupon est téléchargeable sur notre page Facebook
facebook.com/amicaleecolepaulcezanne

Règlement intérieur du Bric à Brac

Organisé par l'Amicale de l'école Paul Cézanne de Mulsanne

Afin de pouvoir être autorisé à vendre dans notre Bric à Brac, il est obligatoire d'accepter le présent règlement.

Le Bric à Brac organisé par l'Amicale de l'école Paul Cézanne se déroulera le dimanche 24 mai 2026, dans la partie boisée située près de l'école primaire, Allée de la Rochère, 72230 Mulsanne. Il est réservé uniquement aux particuliers et non aux professionnels.

Article 2 : Configuration des lieux

Le site de vente est compris dans la zone boisée jouxtant l'école Paul Cézanne de Mulsanne, ainsi que sur les trottoirs de l'allée de la Rochère et bordant l'école.

Article 3 : Horaires d'accès et de sortie pour les exposants

L'accès au site sera permis à partir de 6 heures 30 du matin et pas avant, pour laisser le temps à l'équipe de bénévoles d'installer le site. Cet accès sera autorisé jusqu'à 8h20, plus aucune voiture ne sera tolérée après cette heure. L'accueil du public se fera à 8h30. Pour des raisons évidentes de sécurité, l'évacuation du site se fera à partir de 17h30.

Article 4 : Circulation

La circulation sera interdite de 5h à 18h le jour de la manifestation, allée de la Rochère, entre le rond-point croisant la rue des Tilleuls et le croisement avec le Hameau de la Torrinière. Cette interdiction fait l'objet d'un arrêté municipal.

Article 5 : Stationnement

La zone de vente étant boisée, **tout véhicule à moteur est interdit** (sauf pour le déchargement du matin et le chargement le soir). L'espace étant réduit, **les remorques ne sont pas autorisées**. Vous devrez prendre vos dispositions pour l'exposition de vos objets (tables, portes...). Nous rappelons qu'un parking est mis à disposition pour tous les vendeurs dans la limite des places disponibles. Il est adapté aux véhicules disposant d'une remorque. Afin de ne pas perturber la tranquillité des riverains, merci de bien vouloir éviter de vous stationner en dehors de cette zone de stationnement réservée. Le **stationnement sur les espaces verts est interdit**.

Article 6 : Emplacements

Chaque emplacement mesure 3m sur 2m. Ils sont matérialisés par un marquage au sol à base de plâtre. Les emplacements se vendent à l'unité et non au mètre linéaire. Si vous souhaitez 12 mètres linéaires, il vous faudra prendre 4 emplacements. Vous ne pourrez pas prendre des emplacements dont la longueur n'est pas un multiple de 3. Les emplacements situés sur les places de parking près de la buvette sont réservés aux organisateurs.

Article 7 : Réservation

L'Amicale vous réserve vos emplacements sous réserve de votre paiement mais ne peut vous garantir un lieu précis sur le site. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Réservation possible par téléphone : M.EVENO au 06.71.72.35.76 ou M.COSME 06.77.82.80.60 ou par mail : amicale.ecolepaulcezanne@gmail.com. Les remboursements en cas d'annulation de la part d'un exposant ne seront pas acceptés.

Article 8 : Sécurité

L'événement fait l'objet d'une déclaration en Mairie et en Préfecture. Pour des raisons de sécurité évidentes, l'accès au site est strictement interdit aux véhicules non autorisés. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès à toute personne agressive et fera appel à la gendarmerie en cas de menace. Si vous ne respectez pas un élément dudit règlement, les organisateurs se réservent le droit de vous exclure du site sans remboursement.

Article 9 : Déchets

Les exposants sont tenus de rendre le site du bric à brac propre. Un sac poubelle par réservation sera fourni à l'entrée du bric à brac pour y ranger les déchets de la journée. Les sacs poubelles devront être regroupés au niveau des conteneurs près de la buvette à l'entrée de l'école. Les exposants s'engagent à ne pas laisser d'encombrants sur le site du bric à brac.

Partie à détacher, à joindre à votre règlement accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité.

Je soussigné(e) demeurant
.....
..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Bric à Brac organisé par l'Amicale des Parents de l'école Paul Cézanne de Mulsanne le 24 mai 2026 et en accepte les clauses. Je m'engage à le respecter.

Fait à, le